

Présentation des travaux du groupe « Eclairage Public » du Bas-Rhin

16 octobre 2014 – Anne-Laure HANF, CG67



PRÉPARER l'avenir



VALORISER le patrimoine et la culture



LUTTER contre l'exclusion et la pauvreté



AMÉLIORER l'habitat



DÉVELOPPER les transports en commun



GÉNÉRER du lien



- Dans le cadre de la réforme anti-endommagement, les responsables SIG des communautés de communes ont été sollicités soit par leur hiérarchie soit par les communes pour se mettre en conformité dans le domaine de l'Eclairage Public (communes ou comcom en situation d'exploitant de réseau).

- Demande de mise en commun de compétences et d'expériences

- Mise en place d'un groupe de travail
 - animé par le CG67 (entre septembre 2013 et avril 2014) avec la participation du chargé de mission CIGAL à plusieurs réunions
 - réunissant une dizaine de responsables SIG des communautés de communes et dont certains ont une compétence en matière de gestion de l'éclairage public.

→ **Situation hétérogène dans les comcom :**

- L'éclairage public est souvent le seul réseau pour lequel les communes sont « exploitant » du réseau ou ont délégué la compétence EP à la comcom. Les autres réseaux sont souvent gérés par des concessionnaires et parfois par la comcom.
- Les plans de réseau d'éclairage public :
 - souvent papier,
 - parfois numérisées en régie par les communes importantes ayant des services techniques (avec des modèles de données éditeur ou 'maison') ou numérisés via une prestation d'inventaire par un prestataire privé
 - parfois il n'y a pas de plans du tout.
- Les SIG intercommunaux ont des degrés de développement variés. Certains ont déjà bien amorcé les travaux de saisie du réseau EP.
- La saisie des emprises des réseaux d'éclairage Public sur le guichet unique n'a pas été faite systématiquement.

- **Contrainte réglementaire** : Amélioration progressive de la cartographie des réseaux enterrés pour atteindre la classe A
 - Contrainte immédiate pour les réseaux neufs
 - Au plus tard le 1^{er} janvier 2019 tous les plans de réseaux enterrés sensibles fournis doivent être géoréférencés en zone urbaine
 - Au plus tard le 1^{er} janvier 2026 tous les plans de réseaux enterrés sensibles fournis doivent être géoréférencés

- **Objectif global du groupe** :
 - répondre aux contraintes réglementaires en matière de cartographie des réseaux d'éclairage public.
 - Utiliser cette obligation comme opportunité pour répondre aussi à des besoins de gestion du réseau d'EP

- **CUS** : Plan topo de la CUS et service EP de la Ville de Strasbourg
 - sensibilisation à la question du fond de plan (CIGAS)
 - Retour d'expérience du service éclairage public de la Ville (numérisation des réseaux, classification, normalisation des représentations, mise en œuvre de la réforme DT/DICT)
- **Région Alsace** : chargé de mission ANT
 - Présentation du projet ANT
 - Présentation du standard de données Aménagement Numérique des Territoires Infrastructures et réseaux (COVADIS)
- **CG67** : Le responsable du système d'information routier
 - Sensibilisation à la topologie de réseau

→ **Axes de travail du groupe :**

1. Volet technique (traité) : concevoir un modèle commun de données pour l'éclairage public
2. Volet marché Public (traité) : rédiger un modèle de CCTP pour la numérisation des réseaux d'éclairage public répondant aux critères techniques de la réglementation
3. Volet financier (amorcé) : évaluer les coûts de production des inventaires de réseaux
4. Volet organisationnel (non traité) : gestion du stock (réseau actuels) et du flux (nouveaux réseaux).

→ **La question du fond de plan n'a pas été traitée dans ce groupe de travail**

Axe 1 : Concevoir un modèle commun de données pour l'éclairage public

- Le modèle de donnée doit permettre de décrire le réseau d'EP à des fins de gestion de l'Eclairage Public
- Etude de différents modèles de données :
 - Arcopole, SIDEC du Jura
 - Inventaires de prestataires
 - modèles maisons développés par certaines comcom
- Partis pris :
 - pas de gestion de la topologie (utilisation de la codification pour faire le lien entre les objets du réseau)
 - pas de hiérarchisation du réseau. Un seul type de réseau.
 - ce modèle est très complet, il peut être utilisé en entier ou en partie si l'ensemble des données des champs ne peut pas être collectées
- Conception d'un modèle de données « bas-rhinois » et d'une codification des objets du réseau.
- Description du modèle (G. Croiset)
- Modèle soumis à une régie d'EP et à un prestataire pour avis technique
> est **opérationnel**.

- **Objectif des prestations** : aboutir à la description géographique et attributaire du réseau EP actuel sur la base de « notre modèle de données » et avec la précision géographique de la classe A. Il est constitué de 3 lots :
 - Lot 1 : Le relevé topographique des affleurements du réseau (armoires, mobilier, supports, chambres, tronçons aériens) et initialisation de la base de données EP avec les objets ayant une géométrie
 - Lot 2 : Le renseignement des attributs « Eclairage Public » pour les objets géographiques et la création + renseignement des tables attributaires connexes (départs, Accessoires, Points lumineux)
 - Lot 3 : La détection des réseaux enterrés (fiche signalétique des levés et fichier SIG du tracé des réseaux enterrés) avec attributs des tronçons.
- CCTP à éprouver lors d'un marché à lancer par une comcom.
- Les éléments techniques peuvent être réutilisés pour les travaux de récolement

- Axes seulement 'effleurés'
 - Volet financier : Mise en commun de devis d'inventaire de différents prestataires.
 - Volet organisationnel : Carto des communes en zone urbaine ou non urbaines pour prioriser les relevés.

- La communauté de Communes du Kochersberg
- La communauté de communes de la Plaine du Rhin